



## **Mandat de la Commission**

### **« Economie-Compétences-Emploi et Transitions »**

#### **Fonctionnement de la Commission**

Le Décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles rappelle que le Comité se dote des Commissions nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, sur proposition des membres du Bureau et après validation par le CREFOP Plénier en date du 21 mars 2022, il est créé une Commission « **Economie – Compétences – Emploi et Transitions** »

Cette Commission se dote d'un programme de travail en fonction de son périmètre de compétences et en fonction des priorités définies et arrêtées par le Bureau. Sur proposition du Président/Rapporteur de la Commission, et en accord avec l'ensemble des membres de la Commission, le Bureau orientera et réajustera si besoin de façon annuelle les axes de travail à l'aune des priorités politiques de la gouvernance quadripartite et des évolutions de contexte.

Des points d'avancement et de suivi des travaux / productions seront organisés dans le cadre du Bureau selon un rythme à définir par celui-ci. Dans le cadre du périmètre d'action de la Commission une recherche permanente de transversalité avec les travaux engagés par les autres Commissions est attendue. Le Bureau en sera le garant.

En fonction des priorités de la gouvernance quadripartite et sur proposition du Bureau, le CREFOP plénier peut décider de mettre fin à une Commission.

#### **Pilotage de la commission**

Le pilotage de la Commission sera organisé de la façon suivante :

- Le Président planifie, organise et anime les séances.
- Le Rapporteur est garant, en lien avec le Président et avec l'appui des techniciens mobilisés, du travail préparatoire, du bon état d'avancement des travaux de la Commission et de la remontée d'information auprès du Bureau et autres Commissions. Il étudie les sujets, propose à la Commission d'associer des acteurs, invités, personnalités qualifiés, experts qu'il juge nécessaires à la réalisation des travaux. Il rapporte devant le Bureau du CREFOP
- Des techniciens seront mobilisés pour être en appui à la Commission en fonction des thématiques traitées. Il sera attendu un apport d'expertise, un outillage et un travail de préparation et d'organisation des travaux et supports.
- Le secrétariat de la Commission sera assuré par le secrétariat permanent du CREFOP aux niveaux administratifs (GIP ALFA Centre) et politico-techniques (quadripartisme).

**Président** : Pierre GARCIA (DREETS)

**Rapporteur** : Bruno BOUSSEL (MEDEF)

**Référent secrétariat permanent** : Bruno BOUSSEL

**Membres** :

#### **Orientations et travaux de la Commission « Economie-Compétences-Emploi et Transitions »**

- Développer et promouvoir les travaux d'identification / valorisation des compétences des entreprises (suivi de l'action IBC ; suivi des travaux GPECT ; suivi et information sur les actions conduites par le SPER...)
- Constituer le lieu de travail et d'organisation des consultations (Branches professionnelles / OPCO / Pôle Emploi / acteurs du quadripartisme) et de partage d'informations pour nourrir l'appareil de formation tout au long de la vie (carte des formations, alternance, PRF...) et outiller le Bureau / Plénier dans ses réflexions et avis à rendre.
- Impulser la dynamique partenariale sur les enjeux économie-mutations-compétences et travailler notamment à la mobilisation / sensibilisation des entreprises, OPCO, Branches professionnelles....
- Capitaliser les travaux des CODEVE et assurer une veille sur les signaux faibles constatés, et les actions remarquables à valoriser.
- Travailler à la coordination/articulation notamment des actions de GPECT, des CODEVE et des conventions de revitalisation.
- Concourir, en lien avec les travaux régionaux existants, à une meilleure connaissance, observation et identification des transitions écologiques, énergétiques et numériques (compétences, métiers, emploi-formations). Veiller à inscrire ces transitions dans les stratégies et dispositifs EFOP en cours et à venir.
- Suivre et être informé de l'ensemble des mesures et politiques d'accès et de retour à l'emploi et à l'anticipation des mutations économiques, ainsi que sur les mesures d'insertion des demandeurs d'emploi.

#### **Mandat pour l'année 2022**

Date de mise à jour : 21.03.2022

Date de validation : 21.03.2022